

# PROJET D'ÉTABLISSEMENT



13 rue Jules Ferry

63170 Aubière

**« STRUCTURE MULTI-ACCUEIL À GESTION ASSOCIATIVE »**

[les.loupiots.aubiere@outlook.fr](mailto:les.loupiots.aubiere@outlook.fr)

Les Loupiots sont ouverts du lundi au vendredi de 7h45 à 18h30

04.73.27.13.55

Date d'application : 01/10/2023

CE PROJET EST AFFICHE DANS LE HALL D'ENTREE DE LA  
STRUCTURE  
IL EST MIS A DISPOSITION DES FAMILLES A L'INSCRIPTION OU  
SUR DEMANDE



# **SOMMAIRE**

## **I. PROJET ACCUEIL**

1. L'ACCUEIL
2. PRESENTATION DES COMPETENCES PROFESSIONNELLES MOBILISEES

## **II. PROJET ÉDUCATIF**

1. INTRODUCTION
2. UN PROJET, QU'EST-CE QUE C'EST ?
3. RYTHME DE VIE
4. CONCLUSION

## **III. PROJET SOCIAL**

1. HISTORIQUE
2. FINALITES DE L'ASSOCIATION
3. PARTICIPATION PARENTALE
4. LES LOUPIOTS ET SON ENVIRONNEMENT
5. LES LOCAUX
6. LE DEVELOPPEMENT DURABLE

## **ANNEXE**

- PLAN DE LA STRUCTURE

# **I. PROJET D'ACCUEIL**

## **L'ACCUEIL**

Ce multi-accueil est ouvert à tous les enfants en âge d'être accueillis avec une priorité pour les aubiérois.

Les enfants porteurs d'un handicap ou atteint d'une maladie chronique pourront être accueillis au multi-accueil selon les possibilités et après avis favorable du RSAI (responsable santé et accueil inclusif) de la structure. Des protocoles, en cas de traitements spécifiques, seront établis par le RSAI de la structure en accord avec le médecin traitant, les parents et les responsables

L'adaptation peut commencer à partir des 10 semaines de l'enfant ; elle se fait au rythme de ce dernier et de celui des parents. Elle se fait progressivement (d'abord ¼ heure, puis ½ heure...) et sa durée varie en fonction de chaque enfant.

## **ACCUEIL RÉGULIER**

Il concerne les familles dont l'enfant est connu et inscrit dans la structure, elles réservent leur place pour une période maximum d'un an et au minimum pour un mois.

Ces familles signent un contrat d'accueil qui prévoit les jours et heures de présence ainsi que les absences (prévues par les familles en plus des fermetures de la structure).

Ce contrat engage la famille à régler, mensuellement, le montant de sa participation. La mensualisation repose sur le paiement des heures contractualisées, auxquelles peuvent s'ajouter les compléments horaires et les déductions autorisées et, est répartie sur le nombre de mois d'accueil avec un maximum d'un an. Tout ¼ heure entame au départ ou à l'arrivée est dû donc si à l'arrivée, l'enfant est accueilli avant l'heure prévu, vous serez facturé par tranche de ¼ d'heure, et le soir lors du départ, ce sera également le cas si l'enfant part après l'heure prévue au contrat

Les parents souhaitant retirer leur enfant de la structure devront donner un préavis **écrit avec recommandé avec accusé de réception ou remis en mains propres** à la responsable, un mois avant et, durant cette période de préavis, la mensualisation s'applique.

Le contrat peut être revu par la famille et/ou la structure, un délai de prévenance d'un mois est exigé. Les changements de contrat seront effectifs au 1<sup>er</sup> du mois suivant.

## **ACCUEIL OCCASIONNEL**

Il concerne les familles dont l'enfant fréquente *les Loupiots* de manière irrégulière ; l'enfant est connu

et inscrit dans la structure.

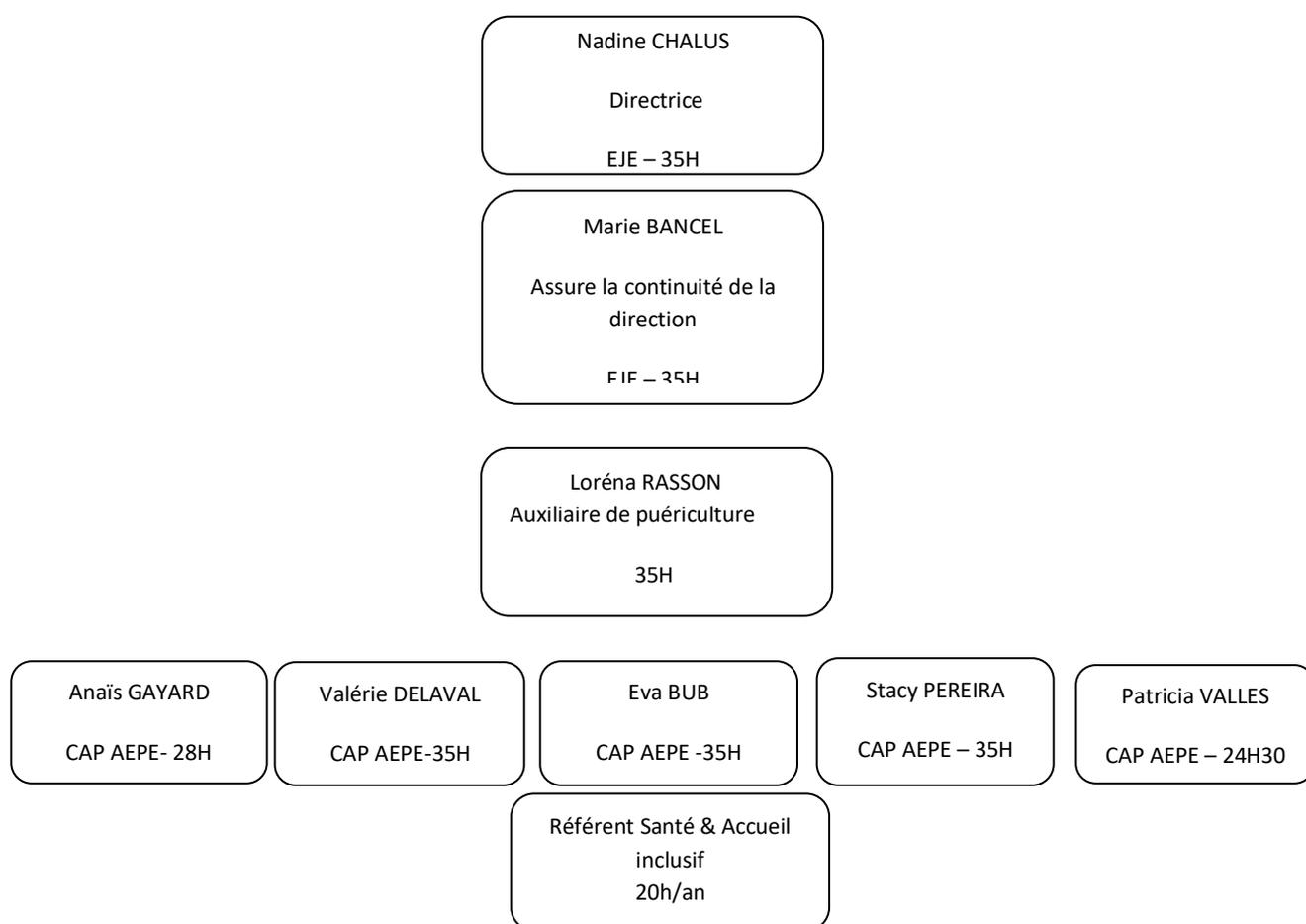
La place n'est pas acquise, il n'y a pas de contrat d'accueil.

Il est possible de réserver selon les places disponibles.

### **ACCUEIL D'URGENCE**

C'est une place réservée pour un enfant ni connu ni inscrit aux Loupiots ; elle est appelée d'urgence en raison de son caractère imprévu et exceptionnel. Elle peut être attribuée pour une durée courte ou une durée plus longue (statutairement de 3 mois sur accord du CA) afin de permettre aux parents de trouver un mode de garde pérenne.

## **2. PRESENTATION DES COMPETENCES PROFESSIONNELLES MOBILISEES**



Notre équipe pluridisciplinaire possède plusieurs compétences mises en œuvre auprès des enfants et familles pour répondre au mieux aux dix principes de la Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant :

# CHARTRE nationale de SOUTIEN à la PARENTALITÉ

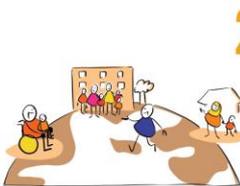


[ GRANDS ]

## 8 PRINCIPES POUR ACCOMPAGNER LES PARENTS



**1 Reconnaître et valoriser prioritairement les rôles, le projet et les compétences des parents :** les interventions s'appuient sur les ressources et capacités des parents. Elles nécessitent bienveillance et écoute, sans jugement, préjugé, injonction, ni obligation. Elles encouragent l'entraide entre pairs.



**2 S'adresser à toutes les familles** quels que soient la situation familiale, le milieu social, l'environnement, le lieu de résidence, la présence d'un handicap ou les références culturelles : les interventions de soutien à la parentalité doivent être accessibles à toutes les familles, sur tout le territoire, dans une perspective universaliste, tout en prenant en compte la singularité de chaque parent.



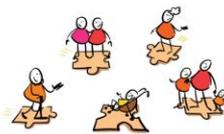
**3 Accompagner les parents en intégrant dans cette démarche toutes les dimensions et l'ensemble du contexte de la vie familiale,** pour le bien-être de l'enfant et des parents eux-mêmes, et quel que soit l'âge de l'enfant.



**4 Proposer un accompagnement et un soutien dès avant l'arrivée de l'enfant et jusqu'à son entrée dans la vie adulte :** agir tôt permet de prévenir, anticiper et mieux repérer les situations de vulnérabilités ou les difficultés.



**5 Respecter les principes d'égalité entre les femmes et les hommes dans la parentalité et au sein de la sphère familiale :** les actions de soutien à la parentalité et l'accompagnement des parents veillent à ne pas véhiculer de stéréotypes sur les relations entre parents ou entre les enfants.



**6 Quelles que soient les configurations familiales, permettre à chaque parent d'occuper, dans la mesure du possible, sa place dans le développement de l'enfant.** En outre, et parce que les parents ne sont pas les seuls impliqués dans le quotidien des soins et de l'éducation des enfants, d'autres personnes ressources dans l'environnement familial peuvent être concernées par les actions de soutien à la parentalité : grands-parents, beaux-parents, familles recomposées...



**7 Proposer des interventions diverses (collectives ou individuelles, dans des lieux dédiés, itinérants ou au domicile...) accessibles à toutes les familles sur l'ensemble du territoire et respectueuses des principes de neutralité politique, philosophique, et confessionnelle :** les services, ressources et modes d'action variés mis à disposition des familles sont tous légitimes dès lors qu'ils répondent à un besoin identifié et qu'ils explicitent les approches et objectifs qui les sous-tendent. Ils s'inscrivent dans une démarche d'évaluation pensée en amont et qui intègre la temporalité nécessaire à l'établissement d'un lien de confiance. Les parents y sont associés comme ils le sont à la définition des actions.



**8 Garantir aux personnes qui recourent à une action de soutien à la parentalité que les bénévoles ou professionnels qui interviennent dans ce cadre ont une compétence ou bénéficient d'une formation dans ce domaine ; et disposent de temps de partage d'expérience et d'analyse des pratiques.**

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS, DE LA FAMILIE ET DES PERSONNES HANDICAPÉES

Affiche offerte par l'ACEPP [www.acepp.asso.fr](http://www.acepp.asso.fr)



Mise en page : www.illustrationeul.com - Illustrations : Hélène BAUZOU

## ***TEMPS DE REUNIONS ET DE FORMATIONS***

- Des temps de réunion :

L'équipe se réunit une fois par mois en dehors de la présence des enfants pour échanger sur ses pratiques professionnelles, sur l'organisation de l'établissement et sur les comportements des enfants. De plus, des réunions de groupes sont organisées pour échanger autour des projets en cours ou à mettre en place.

- Des temps de formation :

- Dans le domaine de l'hygiène et de la santé :

L'établissement organise tous les deux ans pour l'ensemble des salariés une formation Recyclage PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1) avec l'Association Départementale de la Protection Civile.

Plusieurs fois par an des exercices évacuation incendie sont faits au sein de la structure ainsi que des exercices intrusions (PPMS : Plan Particulier de Mise en Sécurité).

- Dans le domaine éducatif :

L'association met en place un plan de formation permettant de répondre aux besoins de l'établissement et dans la mesure du possible, aux souhaits des salariés. Dans ce but, l'association cotise à Uniformation.

- Des temps d'analyses des pratiques professionnelles :

Nous avons 6 heures minimum d'analyses des pratiques professionnelles par an et par salarié.

Les séances se déroulent en dehors de la présence des enfants.

Les séances d'analyses de pratiques professionnelles sont animées par un professionnel ayant des compétences en la matière, conformément à l'arrêté du ministre chargé de la famille prévu à l'article R. 2324-42 ;

La personne qui anime les séances d'analyses des pratiques professionnelles n'appartient pas à l'équipe d'encadrement des enfants de l'établissement et n'a pas de lien hiérarchique avec ses membres. Elle peut être salariée du gestionnaire ou intervenant extérieur.

Les participants et l'animateur s'engagent à respecter la confidentialité des échanges.

## **II. PROJET ÉDUCATIF**

### **1. INTRODUCTION :**

La structure fonctionne depuis 1988. L'évolution des besoins de la population nous a amenés à l'organisation actuelle : nous accueillons des enfants de 10 semaines à 4 ans. Nous disposons de 17 places en accueil régulier allant de ½ journée à 10 ½ journées par semaine. Nous disposons aussi de place en accueil occasionnel selon les disponibilités du planning. Et nous pouvons accueillir des enfants en urgence, un surnombre possible jusqu'à 115% c'est-à-dire jusqu'à 20 enfants, sans que le taux d'occupation hebdomadaire de l'établissement n'excède 100 %.

Les enfants sont répartis en 2 groupes d'âges, les 0 - 2 ans et les 2 ans et plus.

L'équipe éducative est constituée de huit personnes :

- Une directrice (éducatrice de jeunes enfants) et une éducatrice de jeunes enfants : équipe de direction
- Un auxiliaire de puériculture.
- Cinq personnes titulaires du CAP AEPE (Accompagnement Éducatif Petite Enfance)

### **2. UN PROJET, QU'EST – CE- QUE C'EST ?**

Projet : “ce que l'on se propose de faire” (dictionnaire Hachette)

On peut en extraire 2 mots :

“Faire” : On se situe au niveau de l'agir. Faire un projet, ce n'est pas discuter en l'air, mais prévoir quelque chose que l'on va réaliser.

“Se propose” : Il s'agit d'un acte intentionnel, réfléchi, pensé à l'avance à l'opposé du réactionnel, de l'immédiateté.

Ainsi faire un projet, c'est décider de ce que l'on va faire, comment on va le faire, pourquoi on va le faire.

Il est indispensable comme base de travail et de référence pour toute l'équipe.

Conscients que l'enfant établit au cours de ses premières années les bases de son équilibre et de sa personnalité de futur adulte, l'équipe souhaite lui proposer un environnement propice à son épanouissement, à son éveil notamment en matière artistique et culturel.

L'équipe veille à favoriser l'égalité entre les filles et les garçons.

Le projet que nous formulons se situe au carrefour de notre formation de professionnels de la petite enfance, de notre écoute des besoins des familles utilisatrices du service d'accueil et de notre expérience professionnelle.

Ainsi nous avons pu dégager des objectifs, définir les moyens et les méthodes de mise en place. Nous ne perdons jamais de vue qu'en dehors des jeux, l'apprentissage de l'autonomie et de la socialisation sont les principaux objectifs pour les enfants de cet âge (changes, repas, gestes d'hygiène, habillages, rangement...)

N.B. : lecture du tableau : la deuxième colonne correspond au projet éducatif, la troisième aux moyens mis en place et la quatrième au projet pédagogique.

<p><b><u>1er accueil</u></b></p> <p><b><u>1er contact</u></b></p>	<p>→Présenter la structure.</p> <p>→Accueillir.</p> <p>→Rassurer.</p>	<p>→Parents.</p> <p>→Enfants.</p> <p>→Responsable</p> <p>→Règlement de fonctionnement.</p> <p>→Projet éducatif, disponible sur internet (<a href="http://www.lesloupisotsaubiere.fr">www.lesloupisotsaubiere.fr</a>)</p> <p>→Équipe</p>	<p>Après une présentation de la structure, du projet d'établissement et du règlement de fonctionnement, nous procédons à une inscription administrative : explication du fonctionnement, de la tarification, des horaires, des réservations. Explication du protocole d'adaptation en fonction des disponibilités de l'enfant, du déroulement de la journée sur la structure et de la disponibilité de l'équipe. Une grande qualité dans le dialogue et l'écoute est recherchée pour prendre en compte les questionnements des parents par rapport à cette séparation. C'est lors de ces premiers contacts que notre discours professionnel doit pouvoir permettre d'installer une relation de confiance afin d'assurer un sentiment de sécurité chez l'enfant et la famille.</p>
<p><b><u>Adaptation</u></b></p>	<p>→Permettre une séparation sereine entre l'enfant et sa famille</p> <p>→Établir un climat de confiance avec la famille pour que des échanges se créent autour de l'enfant.</p> <p>→Une personne de l'équipe qui prendra plus particulièrement l'enfant en charge durant les temps d'adaptation.</p> <p>→Choisir les moments les plus opportuns pour les périodes</p>	<p>→Personnel disponible.</p> <p>→Parents</p> <p>→L'enfant</p> <p>→Cahier de liaison de l'équipe pour les transmissions.</p> <p>→Fiches d'adaptation individuelles et fiches d'habitudes</p> <p>→Les informations concernant l'enfant</p> <p>→Observation.</p>	<p>Nous sommes vigilants à établir et à maintenir un climat de confiance avec la famille pour que les échanges se créent autour de l'enfant. Les périodes d'adaptation prennent en compte les besoins de l'enfant, de préférence, on choisit des moments de la journée où il est en forme, reposé. Ces moments sont choisis également en fonction du rythme de vie de la structure : il est en effet impératif que l'équipe soit le plus disponible possible pour accueillir l'enfant en adaptation. Dans la mesure du possible, l'adulte présent à l'arrivée de l'enfant reste auprès de lui jusqu'à son départ. C'est l'observation de l'enfant en adaptation qui va déterminer la fréquence et la durée des moments où il reste sur la structure. L'adaptation se fait toujours progressivement en fonction de l'évolution de l'enfant. Lors du premier temps d'adaptation, les parents sont invités à rester un moment avec l'enfant. Ce</p>

	<p>d'adaptation.</p> <p>→Prendre en compte la particularité de chaque enfant ainsi que celle de sa famille.</p> <p>→Adaptation progressive, personnalisée en fonction des besoins de l'enfant et de sa famille et portée à la connaissance de toute l'équipe.</p>	<p>→Souplesse pour les moments d'adaptation afin de les placer au mieux dans l'intérêt de l'enfant.</p> <p>→Habitudes et rituels de l'enfant (doudous, sucette...si besoin)</p> <p>→Verbalisation.</p>	<p>temps constitue une rencontre parents/professionnels durant lequel une fiche d'habitudes de l'enfant est remplie afin d'assurer une continuité maison/crèche. Ce moment est généralement suivi d'une brève séparation pour que la situation soit claire pour l'enfant. Il peut être proposé de procéder en sens inverse afin de favoriser le temps de retrouvailles. Petit à petit, on allonge le temps que passe l'enfant sur la structure jusqu'à ce que l'équipe le sente en confiance et que la séparation d'avec la famille se passe sereinement.</p> <p>Nous tâchons de leur donner des repères dans le temps : "Maman, papa reviennent après le goûter, après la sieste..." Petit à petit, les enfants participent aux moments de vie : collation, sieste ... Il est important de mettre l'accent sur la qualité des retours et des échanges avec la famille afin d'ancrer ce climat de confiance.</p>
<b><u>L'accueil au quotidien</u></b>	<p>→Maintenir le climat de confiance, de dialogue et d'échanges.</p> <p>→Rechercher en permanence le maximum d'échanges avec la famille pour maintenir le lien "maison- structure", pouvoir prendre en compte l'enfant en fonction de ce qui s'est passé à la maison (rythme, repas, fatigue ...)</p>	<p>→L'enfant/parents/pr ofessionnels</p> <p>→L'écharpe de portage</p> <p>→Cahier de transmission.</p> <p>→Observation de l'enfant.</p> <p>→ Ardoises (siestes, changes)</p> <p>→Les groupes</p>	<p>Nous essayons d'être le plus disponibles possible pour accueillir l'enfant à son arrivée. Nous recherchons à recueillir un maximum d'informations sur la vie de l'enfant à la maison pour pouvoir ensuite le prendre en charge de façon personnalisée et individuelle au sein du groupe. Toutes les informations importantes sont consignées dans le cahier de transmissions afin qu'elles soient connues et prises en compte par l'ensemble de l'équipe. Ces échanges se font au moment du départ également. En effet, nous tâchons de fournir aux parents le plus d'informations possibles sur la période où l'enfant est resté sur la structure : rythme, repas, activités, comportement etc. Nous recherchons un dialogue qui tourne autour de la vie de l'enfant (son rythme, ses émotions), différent d'un dialogue axé uniquement sur la santé ou les besoins physiologiques de l'enfant. Le portage en écharpe peut être proposé à l'enfant pour retrouver une sécurité affective (en accord avec les parents).</p>
<b><u>Intégration</u></b>	<p>→Aider l'enfant à "exister" loin du milieu familial.</p> <p>→Socialisation de l'enfant.</p> <p>→Permettre à l'enfant d'évoluer sereinement au sein d'un groupe autre que la cellule familiale.</p> <p>→Lui permettre de grandir en toute</p>	<p>→L'enfant.</p> <p>→Les professionnelles.</p> <p>→Le doudou, la sucette.</p> <p>→Le groupe.</p> <p>→Les règles de vie.</p> <p>→Les moments de</p>	<p>Un enfant ne peut s'intégrer que dans un milieu rassurant pour lui, dans lequel il doit pouvoir évoluer en confiance. Il doit pouvoir se sentir accompagné, entouré. L'équipe va le guider pour lui apprendre à s'exprimer dans le groupe, à exprimer ses besoins. Cela demande de la part des professionnelles une grande disponibilité, une "écoute" de qualité et une observation constante de l'enfant. En respectant l'enfant nous lui apprenons à respecter les autres. Nous lui apprenons à respecter les règles de vie. Elles sont claires, justifiées, peu nombreuses mais immuables, et l'ensemble de l'équipe les fait respecter. A travers une ritualisation et une</p>

	confiance et d'évoluer au mieux en développant sa propre personnalité.	gestes quotidiens. → Les activités  → Les locaux.  → Le matériel.	verbalisation de nos actions nous cherchons à instaurer un climat serein et une bonne intégration dans la vie au sein de la structure.
<b><u>Repas</u></b>  <b><u>ou</u></b> <b><u>collations</u></b>	→ Se socialiser :  Odécouvrir différents goûts, éveil des sens  Orespecter les règles d'un repas collectif : respect du matériel et du repas de chacun, savoir patienter, attendre son tour  Oprendre du plaisir  Oéchanger avec les autres enfants et les adultes  → Développer l'autonomie : développer la motricité fine, savoir manger seul progressivement.	→ Matériel adapté à l'âge et à la taille de l'enfant (chaise haute ou à table en groupe)  → Vaisselle adaptée  → Nombre enfants/adultes équilibré  → Règles de vie spécifiques aux repas (rester assis, respect du calme : pas de cri ni des adultes, ni des enfants)  → Protocole de repas	Les repas, fournis par la structure, sont confectionnés par une société extérieure et livrés en liaison chaude. Les menus hebdomadaires sont affichés à l'entrée sur le panneau. Les proportions et les textures sont adaptées en fonction de l'âge et du développement de l'enfant et avec l'accord des parents. Les différents régimes sont pris en compte. Seuls les enfants présentant une contre-indication médicale (allergie...) ou en cours de diversification alimentaire seront autorisés à apporter leurs repas. Les familles sont invitées à accepter que l'enfant prenne en totalité les repas de la structure, ou pas du tout. Pour les bébés, les parents apportent le lait et les biberons. Le transport des aliments (repas et lait) doit se faire en respectant les conditions d'hygiène, dans une pochette isotherme au nom de l'enfant. Le goûter est également fourni par la structure à tous les enfants. Parfois, les goûters peuvent être organisés différemment (anniversaire...) : les parents doivent signaler à l'équipe toute allergie lors de l'inscription et le personnel d'encadrement sera vigilant sur ces questions. Les enfants non-inscrits pour le repas doivent être partis avant 11h45 et ceux souhaitant venir l'après-midi doivent arriver après 12h45 : pendant cette heure, il n'y a pas d'entrée ni de sortie de la structure.  Les plus petits en fonction de leurs besoins peuvent être installés soit sur les genoux de l'adulte soit en chaise haute. L'adulte assure une continuité tout au long du repas.  Les plus grands sont installés autour de la table et prennent leur repas ensemble avec un souci d'autonomie maximum, sous la supervision d'un adulte. L'adulte est toujours là pour les aider si besoin. Dans la mesure du possible, on attend que tout le monde ait terminé pour se lever de table. Les enfants sont incités à apprendre à se débarbouiller, ils sont appelés à tour de rôle auprès de l'adulte qui l'aide à faire seul.  Les enfants sont incités à goûter et à re-goûter ultérieurement sans être forcés.  Chaque groupe avance à son rythme.

			<p>Ce moment doit se dérouler dans le calme et la bonne humeur. Cela nécessite une bonne organisation en fonction des différentes situations (âge, nombre d'enfants et d'adultes présents).</p> <p>Ces repas et collations sont pris à heures fixes. Sauf si le rythme de l'enfant l'exige. Il peut donc y avoir plusieurs services.</p> <p>Ce sont des moments forts de la journée où les dialogues enfants/adultes et enfants/enfants sont très riches. C'est l'occasion d'acquérir du vocabulaire nouveau concernant la nourriture, de développer les différents sens (le toucher, le goût, l'odorat) etc.</p> <p>Les adultes doivent au maximum rester assis tout au long du repas pour inciter les enfants à rester assis.</p>
<p><b><u>Habillage</u></b> <b><u>et</u></b> <b><u>déshabillage</u></b> <b><u>e</u></b></p>	<p>→Motricité globale et fine</p> <p>→Autonomie</p> <p>→Respect des règles</p> <p>→Connaissance du schéma corporel.</p> <p>→Reconnaissance de ses propres affaires.</p> <p>→Respect des affaires.</p> <p>→Verbalisation, vocabulaire.</p> <p>→Être en adéquation avec la température extérieure et corporelle.</p>	<p>→Personnel</p> <p>→Les enfants</p> <p>→Porte-manteaux accessibles aux enfants.</p> <p>→Etiquettes nominatives.</p> <p>→Casier personnel pour ranger les vêtements</p> <p>→Avoir une tenue de rechange dans le casier personnel en fonction de la saison + un T-shirt pour la sieste en fonction des vêtements du jour (pour une question de confort).</p>	<p>Tout au long de la journée, nous sollicitons les enfants à faire "seuls" : quitter son manteau, le suspendre au porte-manteau, quitter ses chaussures et enfiler les pantoufles, se laver les mains... Pour cela nous tâchons de leur donner des repères dans l'espace pour qu'ils acquièrent de l'autonomie petit à petit. Ces moments occupent une grande partie de nos journées car nous laissons expérimenter l'enfant le plus possible sous un regard encourageant, rassurant et valorisant. Les enfants sont sollicités plus particulièrement sur certains temps de la journée pour s'habiller seuls : après un change ou un passage aux toilettes, après le lever de sieste, avant et après être allé dehors. C'est l'occasion de leur apprendre à intégrer et respecter un certain nombre de règles, également l'occasion d'apprendre du nouveau vocabulaire autour du corps et des vêtements.</p> <p>Rappel : les parents doivent apporter une tenue de rechange adapté à la saison et des pantoufles, <u>le tout marqué au nom de l'enfant.</u></p>
<p><b><u>Le sommeil</u></b> <b><u>et le repos</u></b></p>	<p>→S'endormir</p> <p>→Dormir selon les besoins</p> <p>→Se reposer</p>	<p>→Lits et banquettes.</p> <p>→Les doudous et objets personnels.</p> <p>→2 chambres.</p> <p>→T° de la pièce, calme, pénombre, ambiance douce, boîte à musique</p>	<p>Nous respectons les rythmes et rituels d'endormissement de chaque enfant et assurons ainsi un repos de qualité. Dans la mesure du possible l'enfant a toujours le même lit dans la même chambre. Cependant, les enfants peuvent être amenés à dormir dans une poussette ou sur un matelas dans la salle de vie si cela les rassure et les aide à s'endormir.</p> <p>Un temps calme est prévu pour chaque groupe avant la sieste de l'après midi (vers 13h) : les plus grands sont accompagnés dans leur chambre par un adulte pour un moment de</p>

		<p>→Un adulte.</p> <p>→Les enfants.</p> <p>→Des ardoises sur lesquelles sont marqués heures d'endormissement et de lever</p> <p>→Baby phones dans chaque chambre</p>	<p>lecture. Ils sont accompagnés au change un par un et reviennent ensuite dans la chambre. Un fois les changes finis, ils sont installés dans leur lit.</p> <p>Les plus petits restent dans la salle de vie et sont accompagnés un par un au change puis directement dans leur lit après le change (quand l'effectif le permet ; sinon ils reviennent dans la salle de vie).</p> <p>Les enfants dorment en body, avec une gigoteuse ou drap/couette selon l'âge, la saison et l'état de l'enfant (fièvre).</p> <p>Un adulte est présent dans chaque chambre jusqu'à endormissement de chaque enfant.</p> <p>La température de la chambre est maintenue entre 18 et 20°.</p>
<p><b><u>Les soins :</u></b></p> <p>*changes et apprentissage de la propreté</p> <p>*visage et mains</p>	<p>→Se sentir bien dans son corps, être propre, en bonne santé.</p> <p>→Gérer ses besoins naturels pour les plus grands.</p> <p>→Respect de l'intégrité et de l'intimité de l'enfant</p> <p>→Respecter son corps ; être propre →bonne santé.</p> <p>→Développer l'autonomie</p> <p>→Découvrir "eau" et savon</p> <p>→ Création/entretien d'une relation enfant/adulte</p> <p>→Prévention/surveillance des troubles cutanés</p> <p>→Donner des notions d'hygiène</p>	<p>→Une pièce spécifique et chauffée, désinfectée quotidiennement</p> <p>→Tapis de change, "WC" junior, petits pots</p> <p>→Eau, savon (ou liniment si les parents le souhaitent et le fournissent), gants, serviettes, crème de change Bépanthen ou autre sur ordonnance)</p> <p>→Baignoire et lavabos.</p> <p>→Les ardoises</p> <p>→Les enfants.</p> <p>→Les adultes.</p> <p>→ Protocole de change</p> <p>→ Transmissions orales et écrites</p>	<p>Connaissances des règles d'hygiène par les adultes afin de pouvoir les transmettre et les appliquer.</p> <p>Systématiquement, les enfants présents sur le seul temps de la matinée sont changés en milieu de celle-ci. Les autres présents pour la journée sont changés à chaque repas. Changes supplémentaires en cas de nécessité. Tous les changes sont inscrits sur une ardoise. Des vérifications régulières sont effectuées au cours de la journée.</p> <p>Les produits d'hygiène sont fournis par la structure : couches, sérum physiologique, savon hypoallergénique, bépanthen. Une famille ne souhaitant pas utiliser ses produits signera une décharge pour apporter ses propres produits.</p> <p>Pour les enfants en cours d'apprentissage de la propreté : nous leur proposons régulièrement de se rendre aux toilettes. Durant cette période, un dialogue est indispensable entre les parents et l'équipe afin d'avoir la même ligne de conduite. On s'engage à respecter les demandes des parents qui en restent à l'initiative. Pour les enfants propres c'est à leur demande et avant chaque repas.</p> <p>Dans tous les cas, c'est un échange privilégié entre <b>un</b> adulte et <b>un</b> enfant. Celui-ci reçoit une attention plus particulière, l'adulte est disponible pour lui seul.</p> <p>Nous apprenons aux enfants à se laver les mains dès qu'ils ont fini une activité manuelle,</p>

			<p>quand ils viennent de l'extérieur ou après le passage aux toilettes et chaque fois que cela est nécessaire. C'est pour nous un moment très intéressant pour leur donner des notions d'hygiène et d'autonomie.</p> <p>Pour le lavage des mains les enfants sont accompagnés par groupe dans la salle de change avant de passer à table.</p> <p>Après le repas, l'adulte en charge de chaque table appelle les enfants à tour de rôle et leur propose un gant humide pour se nettoyer le visage et les mains. L'enfant essaye seul avec l'aide de l'adulte. Ils vont ensuite le déposer avec leur bavoir dans la panière.</p>
<p><u>Les activités dirigées et les jeux libres</u></p>	<p>→ Vivre des expériences, découverte de nouveaux matériaux et de nouvelles techniques</p> <p>→ Autonomie</p> <p>→ Créer des relations avec ses pairs et les adultes</p> <p>→ S'épanouir individuellement au sein du groupe</p> <p>→ Développer sa personnalité</p> <p>→ Développer sa créativité artistique et culturelle</p>	<p>→ Espace réservé aux activités dirigées.</p> <p>→ Un panel de matériaux et de matériels</p> <p>→ Mobilier adapté.</p> <p>→ Jeux et jouets asexués à disposition.</p> <p>→ Enfants.</p> <p>→ Adultes</p>	<p>L'observation et l'accompagnement en vue d'un développement psychomoteur harmonieux est au centre de notre quotidien.</p> <p>Toutes les activités dirigées sont proposées mais non imposées. L'enfant a le droit de rêver, de jouer seul dans son coin ou d'observer.</p> <p>Nous avons à notre disposition un espace réservé aux activités dirigées. L'espace est clos avec un portillon d'accès. Nous pouvons de part et d'autre voir ce qu'il s'y passe. L'adulte propose l'activité, les enfants intéressés s'installent. Dans la mesure du possible si des enfants se décident entre temps, ils peuvent toujours rejoindre le groupe. Parfois pour une même activité nous organisons un tour de rôle. Pour chaque activité, l'adulte s'organise, il connaît les objectifs, les moyens, la méthode, il devra ensuite évaluer son activité pour la réajuster si besoin est.</p> <p>L'équipe veille à maintenir une cohérence entre toutes ces activités, si possible lors de réunions d'équipe ou par le cahier de liaison "équipe".</p> <p>Pour les jeux libres, l'adulte laisse l'enfant choisir, aller à son rythme. L'adulte veille à ce que les jouets mis à disposition soient adaptés à l'âge des enfants, aux normes de sécurité, de bonne qualité, variés, en nombre suffisant mais pas excessif. L'accent est mis sur les règles de vie collectives, le respect, le partage...</p> <p>Pour les bébés, nous avons la possibilité de délimiter un coin avec des barrières, ils sont alors plus protégés et des jeux très spécifiques (1er âge) sont mis à leur disposition.</p>

### 3. LE RYTHME DE VIE

Il n'existe pas de planning type, il s'agit d'un fil conducteur pour l'équipe.

- ✓ accueil des enfants et des parents, communication des informations concernant l'enfant (heure de réveil, petit déjeuner, change, état général...) sur le cahier de transmissions.
- ✓ jeux libres.
- ✓ 9 h30 et 11h des activités dirigées sont proposées selon un planning établi en début d'année (cuisine, pâte à sel, à modeler, graphisme, découpage, collage, peinture, jeux de manipulation (riz, pâtes, eau), parcours avec obstacles.  
Les activités se font en fonction de l'envie et de la concentration des enfants.  
Elles sont proposées mais non imposées. Cependant, tout en respectant le rythme et l'intérêt de l'enfant, l'équipe leur apprend à terminer une activité commencée et à ranger à la fin. Suivant les conditions météorologiques des jeux extérieurs sont proposés régulièrement.

- ✓ change, soins.
- ✓ déjeuner (vers 11h30).
- ✓ toilette (vers 12h30).
  
- ✓ déshabillage, coucher (respect des rituels d'endormissement propres à chaque enfant).
- ✓ levers échelonnés.

- ✓ goûter (vers 15h30) et changes.
- ✓ jeux extérieurs ou jeux libres ou activités (adaptation à l'état de l'enfant).
- ✓ accueil des parents, transmission des points forts de la journée par oral ou écrit (cahier de transmission).

Un enfant arrivant en cours de journée fait l'objet d'une attention particulière pour faciliter son intégration dans le groupe.

Le rythme de vie des enfants est personnalisé.

Certains enfants dorment le matin et en fin d'après midi. L'heure du repas est décalée.

Chaque professionnel est affecté à un groupe pour au moins une année scolaire.

L'organisation des activités est définie en équipe lors de réunions de groupes une fois par mois. Les projets sont donc différents selon les groupes d'âge.

La démultiplication des groupes permet un accueil plus individualisé. Ainsi, chaque groupe peut être divisé en deux : deux professionnels proposent deux activités différentes et les enfants peuvent choisir entre les deux et aller et venir entre les deux. De plus, un professionnel peut porter une attention plus particulière à un enfant s'il en a besoin : lui proposer une activité ou un moment dans l'écharpe de portage.

#### 4. CONCLUSION

Nous avons essayé de retranscrire par ce projet nos méthodes de travail pour la prise en charge des enfants.

Ce projet est régulièrement rediscuté et évalué. Il est présenté et expliqué à toutes nouvelles personnes intégrant notre équipe. Il est donc le garant de la bonne continuité dans la prise en charge des enfants.

Son élaboration nous a permis de respécifier certains points, de nous requestionner sur certaines pratiques professionnelles et surtout de nous réaffirmer dans notre pratique professionnelle.

Une réflexion constante à travers ce projet doit nous permettre de le réadapter en fonction des nécessités mais il doit nous servir avant tout d'outil de communication pour expliquer aux parents notre idéologie professionnelle.

Il est consultable par toutes et tous, et l'adhésion des parents nous paraît indispensable.

## **III PROJET SOCIAL ET DEVELOPPEMENT**

### **DURABLE**

#### **1. HISTORIQUE**

En 1986, quelques parents aubiérois se rassemblent autour d'un projet de création d'une structure pouvant accueillir leurs enfants. Ils ne disposaient en effet d'aucun moyen de garde collective à cette époque.

Ils créèrent donc une association loi 1901 à but non lucratif. Grâce à une enquête de besoins éloquente, ils obtinrent le soutien de la municipalité ainsi que des diverses administrations et partenaires sociaux.

Les premiers enfants furent accueillis en février 1988 dans un mobil-home spécialement aménagé pour l'accueil des tout-petits.

Après de nombreux déménagements, Les Loupiots sont accueillis dans ces locaux en février 2001, situé au sein du groupe scolaire Vercingétorix au centre-ville d'Aubière (Puy de dôme).

C'est une structure multi-accueil à gestion parentale et associative : le conseil d'administration est constitué de parents et assure la gestion administrative et financière de la structure.

Et aujourd'hui ?

Nous sommes considérés comme une « petite crèche »

Nous sommes une structure multi-accueil à gestion parentale et associative qui a un agrément pour accueillir 17 enfants. Nous pouvons accueillir un surnombre jusqu'à 115% c'est-à-dire jusqu'à 20 enfants, sans que le taux d'occupation hebdomadaire de l'établissement n'excède 100 %.

Les critères d'admission sont : les aubiérois, la date d'inscription sur la liste d'attente commune à la ville, les 3 mois de grossesse révolus, les grossesses multiples, adoption, handicap, la fratrie, l'accès aux enfants de familles rencontrant des difficultés du fait de leurs conditions de vie ou de travail ou en raison de la faiblesse de leurs ressources (art L. 214-7) les modalités selon lesquelles ces établissements garantissent des places pour l'accueil des enfants non scolarisés âgés de moins de trois ans, notamment ceux :

- Qui sont à la charge de demandeurs d'emploi et de personnes isolées (art L. 262-9 : personne veuve, divorcée, séparée ou célibataire, qui ne vit pas en couple/pacs/concubinage ou avec une personne résidant à l'étranger).
- De personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle, comprenant le cas échéant des périodes de formation initiale ou continue y compris s'agissant des bénéficiaires de la prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE de la PAJE).
- Pour leur permettre d'accéder à un emploi, de créer une activité ou de participer aux formations et actions d'accompagnement professionnel qui leur sont proposées

En cas d'accueil en surnombre, l'équipe respectera le taux d'encadrement de 1 adulte pour 6 enfants.

Les enfants sont accueillis en 2 groupes, les petits/moyens et les grands.

## **2. FINALITÉS DE L'ASSOCIATION**

Permettre un mode d'accueil collectif aux enfants de 10 semaines à 4 ans sur la ville d'Aubière (tout en veillant à une prise en charge individuelle).

Permettre aux parents de confier leur enfant à du personnel qualifié.

Favoriser la socialisation des enfants issus de familles bénéficiant des minima sociaux, en leur réservant une place en accueil régulier.

Permettre l'accès à la collectivité pour les enfants porteurs d'un handicap.

Proposer un lieu d'activités et d'éveil.

Proposer une ouverture sur l'extérieur (jardin, parcs, bibliothèque, piscine, spectacles...).

Mettre en place des visites dans les écoles maternelles de la ville.

Favoriser la formation des membres bénévoles de l'association et des professionnels.

Accompagner les apprenants stagiaires en essayant d'offrir un site qualifiant.

Favoriser le travail en réseau (PMI, CAMPS, autres structures multi-accueil...).

Favoriser la mutualisation des moyens et des compétences.

Associer les parents dans toute démarche de projet et maintenir la coéducation parents/ professionnels.

Une nouvelle compétence est née : le soutien à la parentalité.

Aujourd'hui, les professionnels de la petite enfance ont le devoir d'accueillir l'enfant mais aussi d'accompagner les parents.

Chaque parent peut avoir besoin d'une aide pratique, sociale et même psychologique. Les professionnels de la petite enfance sont à la pointe de l'orientation du soutien de l'encadrement et du conseil.

La première approche est donc l'écoute pour trouver des solutions et les conseiller au mieux, faire attention à la manière d'accueillir les parents, prendre en compte les parents, mettre les parents en confiance, ne pas juger, soutenir la continuité éducative.

Pour cela nous pouvons mettre en place des réunions thématiques, des moments conviviaux et ateliers et des échanges informels.

### **3. PARTICIPATION PARENTALE**

Les parents/anciens parents gèrent la structure par le biais du conseil d'administration et du bureau. Il est donc indispensable d'avoir des personnes bénévoles impliquées.

Il est indispensable que tous les adhérents participent au fonctionnement de la structure et soient présents à l'assemblée générale annuelle qui a lieu mi-octobre.

Chaque membre de l'association a la possibilité de consulter sur place les procès-verbaux des conseils d'administration.

Le Conseil d'administration peut être amené à modifier le règlement de fonctionnement et le projet d'établissement.

La responsable est chargée de le faire appliquer.

Elle est invitée à chaque conseil d'administration.

Le conseil d'administration est composé de 9 parents et 1 élu de la mairie d'Aubière (sans voix délibérative).

Les administrateurs pour l'année 2022/2023 sont :

**PRESIDENT(E) : Marie FREITAS**

**VICE-PRESIDENT(E) :**

**SECRETAIRE : Cyril BESSEYRE**

**SECRETAIRE ADJOINT(E) : Camille CONSTANCIAS**

**TRESORIER(E) : Claire-Lise VARTORE VILAIN**

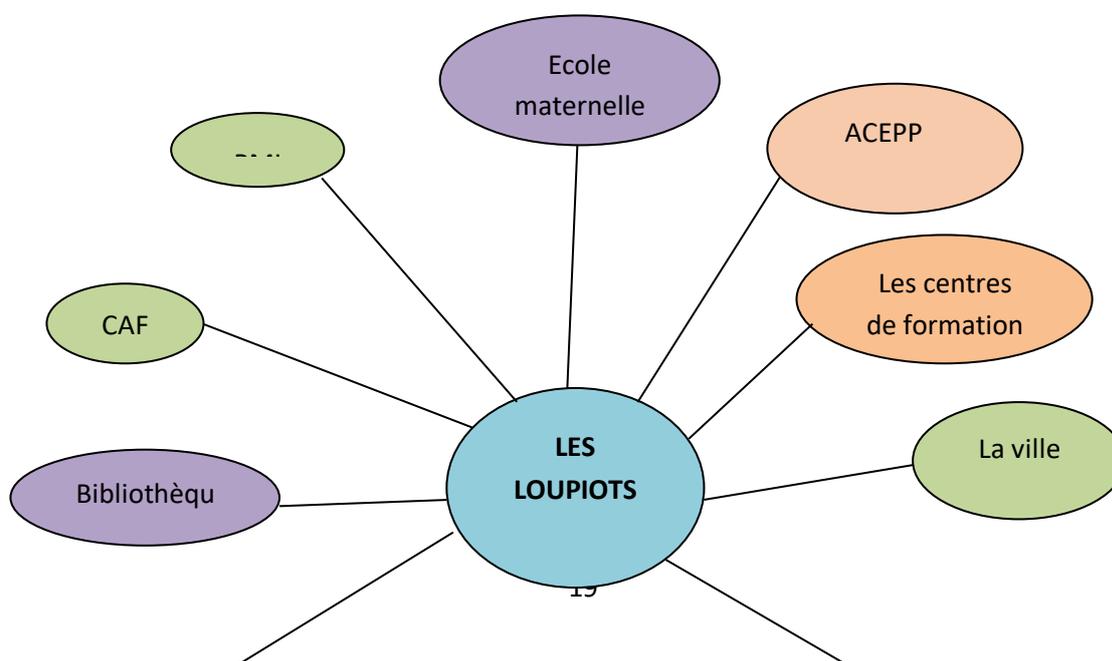
**TRESORIER(E) ADJOINT(E) : Nastasia MARTUCCI**

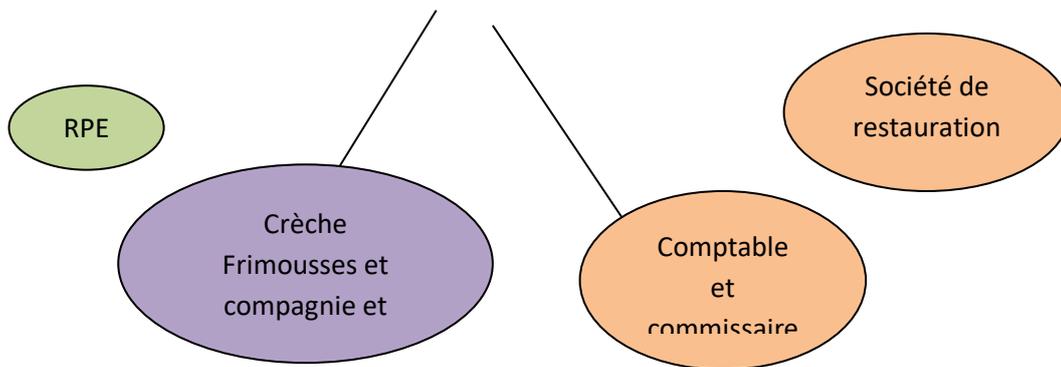
**Administrateurs : Guillaume GOUENAS, Agnès LEGENDRE, Mélanie BEAL, Madanyati SAID OUSSENI**

La participation bénévole des parents peut aussi se faire sous d'autres formes :

- don de petit matériel (jouets...)
- confection de gâteaux pour les goûters
- organisation de petites fêtes ou d'animation
- accueil des enfants : les parents pourront être sollicités occasionnellement pour l'accueil des enfants dans la structure, pour des sorties ou des activités.

#### **4. LES LOUPIOTS ET SON ENVIRONNEMENT :**





	PARTENAIRES EDUCATIFS
	PARTENAIRES INSTITUTIONNELS
	AUTRES PARTENAIRES

Aujourd’hui, nous travaillons avec différents partenaires :

- Partenaires institutionnels :

La mairie nous soutient sur notre fonctionnement.

Elle nous attribue annuellement une subvention.

Elle nous met à disposition les locaux, nous faisons aussi appel aux services techniques pour des travaux divers (entretien et aménagement des locaux et de l’extérieur).

Un élu est invité à chacun de nos conseils d’administration.

Le conseil départemental représenté par le médecin de P.M.I qui outre son rôle de contrôle et d’agrément, est également un référent technique et qualitatif sur l’accueil des enfants. Nous faisons appel à ses services pour des questions relatives à la santé et au bien-être physique et affectif des enfants.

La C.A.F fixe la participation financière des familles et assure le complément (PSU). Elle nous apporte un appui technique et financier pour le montage de projets et qui apporte des aides financières.

Nous échangeons avec leur service pour tenir à jour les documents administratifs, élaborer des projets et participer au soutien à la parentalité.

Le R.P.E : l'animatrice centralise les demandes d'inscription pour un accueil collectif ou individuel des enfants aubiérois et nous participons aux commissions d'attribution des places.

- Partenaires éducatifs :

Les écoles maternelles d'Aubière avec qui nous travaillons depuis plusieurs années en instaurant des visites annuelles dans les classes, en fin d'année scolaire. Chaque enfant visite l'école dans laquelle il est inscrit.

Les autres structures multi-accueil avec qui nous nous réunissons pour certains projets (spectacles, visites, etc.).

Nous allons régulièrement lire des histoires à la bibliothèque et y emprunter des livres.

- Autres partenaires :

Les centres de formation qui proposent des formations à nos salariés et à nos bénévoles.

Nous travaillons avec différentes écoles au moment de l'accueil des stagiaires dans la structure.

Nous faisons appel à un comptable et nous avons l'obligation d'avoir un commissaire aux comptes afin de vérifier la conformité des opérations comptables.

Les repas et goûters de la structure sont livrés quotidiennement en liaison chaude par une société de restauration.

ACEPP (Association Collectif Enfants Parents Professionnels) : cette association nous accompagne dans la gestion de la structure et la formation du personnel.

## 5. LES LOCAUX

- Description des locaux (cf. Plan de la structure en annexe 2)

L'aménagement des locaux a été pensé pour répondre au mieux aux besoins fondamentaux des jeunes enfants accueillis.

- L'entrée :

L'entrée dispose d'un plan de change et d'un petit banc afin de permettre l'habillage et le déshabillage des enfants. A ce niveau-là, se passent les transmissions parents/professionnels. Des portes manteaux personnalisés sont installés pour les vêtements et des casiers sont prévus dans la salle de change.

- Une salle d'activités :

Elle est équipée de rangements (livres, jeux symboliques, jeux de manipulation, jeux sonores). Elle permet la mise en place d'activités dirigées.

- Deux salles de vie :

Elles sont aménagées avec du mobilier et des jouets adaptés à l'âge et aux besoins des enfants. Ces espaces sont modulables et aménageables en fonction des moments de la journée (repas, activités, temps de repos) afin de s'adapter aux besoins et envies des enfants tout au long de la journée.

- Deux chambres :

Une équipée de neuf lits et l'autre de onze lits.

- Une salle de change :

Avec un tapis de change de chaque côté de la baignoire, 4 toilettes pour enfants et un lavabo pour enfant.

- Une cuisine :

Pour servir et distribuer les repas.

- Une buanderie

- Un espace extérieur clôturé :

Avec jeux de motricité (toboggan, vélo, jeux avec des craies) et potager (jardinage, dégustation de fruits et légumes). Cet espace permet aussi d'observer la faune et la flore et de profiter de la nature. Des aménagements sont prévus pour sécuriser davantage et embellir les locaux.

## **6. DEVELOPPEMENT DURABLE**

Le développement durable a 3 piliers : environnement, social et économique.

- Tri sélectif et potager mis en place avec les enfants.

Plus de papier (mail), recyclage de la matière première, récupération de matériaux, achat de sur chaussures lavables.

- Tout d'abord, les associations sont l'un des acteurs principaux de l'économie sociale et solidaire.

Partout en France et dans le monde, des milliers d'associations œuvrent pour le bien commun.

Elles permettent de recréer du lien entre les populations.

- Lutter contre le gaspillage
- Le fournisseur des repas est vigilant à proposer des aliments issus du circuit court.

### **PLAN DE LA STRUCTURE**

Nous sommes en relations avec les services techniques de la maire pour la mise aux normes du bâtiment avant aout 2026.

COMMUNE D'AUBIERE  
 Groupe scolaire Vercingétorix  
 Les Loupiots

PLAN D'AMENAGEMENT

Format A3  
 Echelle: 1/100  
 Cotes en cm  
 Mis à jour le 11 septembre 2015

